



Compte tenu du contexte sanitaire actuel,
Fumel Vallée du Lot vous informe que les collectes

- des encombrants/ferraille, prévues initialement du 6 au 8 avril
- des branchages, prévues initialement du 14 au 23 avril

SONT ANNULÉES !

Nous espérons pouvoir reprendre ces collectes dès que possible.

Par ailleurs, nous vous rappelons que :

- L'enlèvement des Ordures Ménagères restera inchangé.
- Les déchèteries seront fermées au grand public **mais ouvertes aux professionnels UNIQUEMENT !**
 - Penne d'Agenais : Ouverte aux professionnels du lundi au vendredi : 8h à 12h
 - Montayral : Ouverte aux professionnels du lundi au vendredi : 14h à 18h
- Le Funérarium restera ouvert et fonctionnera normalement.

MERCI DE VOTRE COMPREHENSION

Bon courage à tous !

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande 47502 FUMEL - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com



MODIFICATIONS À PRENDRE EN COMPTE DÈS LE MARDI 31 MARS :

En raison de l'épidémie COVID-19 et dans le souhait de durcir les mesures de prévention et de protection à l'égard des agents de la Communauté de Communes.

**Les horaires des services d'astreinte se voient modifiés,
et ceux pour une durée indéterminée.**

FUMEL VALLEE DU LOT ASSURERA :

- Une astreinte téléphonique **UNIQUEMENT les mardis et jeudis de 9h à 12h.**

- Les déchèteries seront fermées au grand public **mais ouvertes aux PROFESSIONNELS UNIQUEMENT !**

Déchèterie de Penne d'Agenais : Ouverte les **mardis et vendredis : 8h à 12h**
Déchèterie de Montayral : Ouverte les **mardis et vendredis : 14h à 18h**

- L'enlèvement des Ordures Ménagères restera inchangé,
- Les crèches communautaires de Fumel et de Penne d'Agenais ainsi que l'accueil de loisirs du Foulon resteront ouverts pour accueillir **les enfants du personnel prioritaire soignant.**
- Le Funérarium restera ouvert et fonctionnera normalement.

En ces temps de pandémie, les agents du service environnement **ne pourront plus assurer le nettoyage des dépôts sauvages** trop souvent relevés sur notre territoire. Il en va de votre civisme et votre bon sens pour garder notre territoire propre et dans le respect de tous (habitants, usagers et agents du service public).

NOUS VOUS RAPPELONS que ces dépôts sont passibles d'amendes allant de 150€ à 3 000 €. (L'article R. 632.1 du Code pénal qualifie de contravention de 2ème classe (150€) le fait d'abandonner tout déchet sur la voie publique ou privée. En vertu de l'article R. 635.B du Code pénal, constitue une contravention de 5ème classe (1 500€ et jusqu'à 3 000€) le fait d'abandonner tout déchet sur la voie publique ou privée lorsque ceux-ci ont été transportés avec l'aide d'un véhicule.

MERCI DE VOTRE COMPREHENSION

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande 47502 FUMEL - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com